



Fonds européen de développement régional
Financement dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19

Conditions du prêt gratuit d'équipement pédagogique

Une tablette ou un ordinateur portable est remis à l'utilisateur, après l'acceptation des conditions suivantes :

Est nommé ci-après « équipement » l'ensemble des éléments remis à l'utilisateur, soit une tablette et ses accessoires ou un ordinateur portable et ses accessoires.

Objet : le présent document a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Région prête un équipement pédagogique à l'utilisateur.

- Une tablette et ses accessoires
- Ou un ordinateur portable et ses accessoires

Article 1 – documents conventionnels

Les documents conventionnels applicables sont :

- Le présent document
- La charte d'utilisation de l'environnement numérique de travail Monlycee.net
- Le règlement intérieur de l'établissement

Article 2 – objet

Le présent document a pour objet de définir les conditions de prêt à titre gratuit de l'équipement à l'utilisateur et les conditions de détention et d'usage, les responsabilités et les services associés dans et hors de l'établissement.

Ces conditions sont acceptées sans réserve par l'utilisateur et son ou ses représentants. La validation d'au moins un représentant légal de l'utilisateur est obligatoire et conditionne la mise à disposition de l'équipement.

Article 3 – conditions et règles générales d'utilisation

Préambule aux règles générales d'utilisation

L'utilisateur est responsable de l'usage qui est fait de l'équipement mis à disposition.

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment le respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique, protection de la vie privée et du droit à l'image d'autrui).

L'utilisateur est tenu de respecter la configuration du matériel mis à sa disposition. Cela exclu de fait toute modification visant à sortir l'équipement de son environnement logiciel initial, et toute modification de la configuration matérielle de la machine, comme ses composants par exemple. En cas de dysfonctionnement, seul le Service Après-Vente du distributeur de la machine (La Poste) est habilité à intervenir.

L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser l'équipement mis à disposition pour envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, injurieux, diffamatoire et, de manière générale, à ne pas diffuser d'informations présentant un caractère délictueux.

L'utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement des services, et notamment à ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau, ne pas utiliser de logiciels destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources, ne pas modifier sans autorisation la configuration de l'équipement.

L'utilisateur doit prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter toute dégradation, usage abusif ou vol du matériel. Il s'engage à informer la Région (propriétaire de l'équipement) de toute perte, anomalie de l'équipement mis à disposition ainsi que de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.

L'utilisation de l'équipement mis à disposition a pour objet exclusif les activités pédagogiques, éducatives et de loisirs de l'utilisateur. Les usages de ce matériel devront respecter le règlement informatique de l'établissement.

Le responsable de l'usage : l'utilisateur, reconnaît avoir été informé que l'établissement, le propriétaire : la Région Ile-de-France, le constructeur : Onowhy, et l'opérateur de téléphonie de l'utilisateur ; seront tenus de communiquer aux autorités compétentes les informations de connexions, en cas d'enquête policière ou judiciaire.
Tout téléchargement de fichiers, notamment de sons ou d'images, sur Internet doit s'effectuer dans le respect des droits de la propriété intellectuelle.

L'utilisateur ne doit pas reproduire, copier, diffuser, modifier ou utiliser les logiciels, bases de données, pages web, textes, images, photographies ou autres créations protégées par le droit d'auteur ou un droit privatif, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation des titulaires de ces droits.

L'utilisateur reconnaît avoir été informé qu'en cas de perte, vol ou dégradation autre que celle liée à l'usage conforme de ces matériels, sa responsabilité civile pourra être engagée.

L'utilisateur ne pourra se retourner contre la Région Ile-de-France quel que soit le dysfonctionnement. La Région Ile-de-France ne saurait être tenue pour responsable de la qualité du réseau « données » de l'opérateur.

3.1. Obligation de l'élève et de son représentant

L'élève s'engage à :

- Toujours avoir son équipement chargé en état d'usage lorsqu'il arrive dans l'établissement.
- Conserver et prendre soin de l'équipement confié, dont il est le gardien.

Son ou ses représentants sont garants de ces obligations.

3.2. Conditions générales d'utilisation de l'équipement

L'utilisateur s'engage à respecter constamment les préconisations d'utilisation. L'équipement est placé sous la responsabilité et l'autorité de son ou ses représentants légaux.

Un identifiant et un mot de passe personnel monlycee.net sont attribués à l'utilisateur. L'activation de son compte et la saisie de ces codes sont requises pour pouvoir utiliser l'équipement. Les identifiants sont des informations personnelles et confidentielles que l'utilisateur s'engage à ne pas divulguer.

L'usage de l'équipement est en priorité pédagogique.

L'utilisateur s'engage à ne pas tenter d'altérer la configuration initiale par quelque moyen que ce soit. Des opérations techniques peuvent être nécessaires au fil du temps pour libérer de l'espace de stockage pris par des applications.

L'utilisateur peut y stocker des données personnelles dans la mesure où le volume de ces données n'entrave pas l'utilisation pédagogique prévue. L'espace de stockage disponible sur l'équipement étant limité, l'utilisateur est informé qu'il peut lui être demandé de supprimer de l'équipement des contenus personnels trop volumineux.

Il lui est interdit de conserver sur son équipement, même de façon temporaire, tout contenu illicite ou pour lequel il ne détient pas les droits nécessaires. La législation sur le téléchargement étant en constante évolution, il est recommandé de s'informer régulièrement.

Le droit à l'image doit être respecté, il est interdit d'utiliser ou de diffuser des photos, vidéos, sons, sans autorisation écrite des personnes présentes sur ces médias.

3.3. Utilisation de la tablette ou de l'ordinateur au sein de l'établissement

Lorsque le matériel est utilisé au sein de l'établissement, l'ensemble des dispositions de la charte numérique de l'établissement que l'élève et son ou ses représentants ont acceptée et signée s'appliquent sans restriction. Il est notamment rappelé qu'un filtrage de l'accès aux ressources internet est mis en place et que les tentatives d'accès sont enregistrées.

3.4. Utilisation de la tablette ou de l'ordinateur hors de l'établissement

Hors temps scolaire, l'élève, sous le contrôle de son ou ses représentants, peut utiliser l'équipement pour des usages ludiques ou culturels à titre personnel.

Toute connexion à internet effectuée en dehors de l'établissement que ce soit au domicile de l'élève ou depuis tout autre point d'accès, même public, relève de l'entière responsabilité du ou des représentants légaux.

Article 4 – conditions de prêt de l'équipement

4.1. Description de l'équipement remis en prêt

Une tablette Onowhy fonctionnant sous Android, livrée avec un film de protection écran, un étui de protection rigide marqué Ile-de-France et un chargeur.

Ou un ordinateur ultraportable Onowhy fonctionnant sous Windows, livré avec son chargeur.

L'équipement est identifiable par un numéro de série et fait l'objet d'un enregistrement informatisé au moment de la remise à l'utilisateur.

4.2. Propriété de l'équipement

L'équipement n'est pas la propriété de l'utilisateur ou de son représentant mais celle de la Région dans les conditions définies en 3.5.

La revente, la cession, même à titre gratuit, l'échange, le prêt ou la location de l'équipement sont strictement interdits.

4.3. Remise de l'équipement

L'équipement est prêté à l'utilisateur à titre individuel et nominatif.

Il est remis à l'utilisateur, qui l'accepte sans aucune réserve, dans son établissement et uniquement après acceptation des présentes conditions de prêt.

4.4. Assistance et maintenance

Tout problème technique doit immédiatement être signalé au service de support : <https://assistanceidf.zendesk.com/hc/fr>

En cas de panne, l'utilisateur doit indiquer précisément au support dans quelle circonstance la panne est intervenue.

Les pannes de l'équipement mis à disposition survenues dans le cadre d'une utilisation courante sont prises en charge par le support dans le cadre de la garantie de l'équipement.

L'équipement est traité et remis à disposition dans les délais les plus courts.

Aucune intervention externe n'est autorisée sur le matériel. Toute intervention externe entrainera un arrêt de la garantie de l'équipement qui ne pourra plus être pris en charge par le service de support technique.

En cas de perte, de casse ou de vol, le remplacement de l'équipement n'est pas un droit acquis et relève de l'examen de chaque situation.

En cas de vol ou de détournement, une plainte devra être déposée auprès des services de police ou de gendarmerie.

En cas de perte, une main courante devra être établie auprès des mêmes services.

Dans les deux cas, perte ou vol de l'équipement, le support technique devra être alerté et l'équipement sera ainsi immédiatement bloqué et rendu inutilisable.

4.5. Durée du prêt et modalités de restitution de l'équipement

L'équipement est prêté jusqu'à la fin de la scolarité secondaire de l'élève. L'élève et son représentant légal s'engagent à restituer sans délai l'équipement prêté en cas de départ définitif d'un établissement de la Région Île-de-France avant la fin de sa scolarité. La procédure de retour de l'équipement sera indiquée à l'élève ou son représentant par l'établissement. Pour les enseignants, le matériel lui est prêté tant qu'il reste affecté dans un établissement francilien. Il doit rendre l'équipement s'il quitte la Région Île-de-France.

Article 5 – non-respect des conditions générales d'utilisation

En cas de non-respect des conditions générales d'utilisation l'utilisateur s'expose à une confiscation du matériel ainsi qu'à des sanctions disciplinaires.

Article 6 – Charte de protection des données

6.1. OBJET DE LA CHARTE

Cette charte est à destination des **élèves et leurs représentants légaux, des personnels enseignant et non enseignant** (ci-après « **Vous** »).

Cette charte (la « **Charte** ») s'applique au traitement de données à caractère personnel effectué par la **Région Ile de France** (« **Nous** ») dans le cadre de la finalité précisée ci-dessous.

6.2 FINALITÉ ET FONDEMENT DU TRAITEMENT

Nous traitons les données à caractère personnel liées aux élèves, personnels enseignant et non enseignant de certains établissements scolaires d'Ile-de-France en vue de la gestion du prêt de tablettes ou d'ordinateurs portables à ceux-ci.

Le fondement juridique du traitement repose sur une obligation légale pour la région d'assurer le fonctionnement des lycées et de mettre à disposition les matériels informatiques (et les logiciels prévus pour leur mise en service) nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative (art. L214-6 code de l'éducation).

6.3. LES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES

Nous nous sommes engagés à inscrire la protection des données à caractère personnel comme une valeur-clé.

Nous nous engageons à déployer nos meilleurs efforts pour nous conformer, dans le cadre des traitements de données à caractère personnel à la législation de protection des données applicable, et ce compris le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la Directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données) (le « RGPD ») et la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (la « Législation de Protection des Données Applicable »).

6.4 CATÉGORIES DE DONNÉES TRAITÉES

La liste des catégories de données à caractère personnel traitées sont les suivantes :

Type de données	Description
Données d'identification	- Elèves : nom et prénom, date de naissance (donnée technique permettant un contrôle de cohérence), login de l'ENT - Personnels enseignants et non enseignants : nom et prénom, adresse mail professionnelle académique (donnée technique permettant un contrôle de cohérence), login de l'ENT
Logs de connexion	Elèves / Personnels enseignants et non enseignants : Logs de connexion (date de dernière connexion, activité technique du terminal)
Données de localisation	Elèves / Personnels enseignants et non enseignants : Géolocalisation des terminaux (donnée technique seulement accessible par les autorités légales via une demande officielle)
Autres catégories de données	Elèves / Personnels enseignants et non enseignants : classe(s) à la date du prêt (élèves), établissement d'enseignement à la date du prêt (enseignants), étiquette d'identification de l'équipement (tablette ou ordinateur), groupes d'enseignement et groupes fonctionnels

6.5. RECUEIL DES DONNÉES

Avant de recueillir et traiter les données personnelles des élèves, les élèves et leurs représentants légaux signent une convention de prêt qui mentionne le traitement de leurs données effectué par la Région.

6.6. DESTINATAIRES DU TRAITEMENT

Les destinataires du traitement sont la Région (membres du personnel habilités de la Région Ile-de-France) et ses sous-traitants ainsi que les autorités légales.

La Région et ses sous-traitants traitent les données à caractère personnel dans le cadre de la finalité présentée dans la présente Charte.

Les sous-traitants de la Région sont les suivants :

La Poste :

9 rue du Colonel Pierre Avia, 75757 Paris Cedex

SIRET : 350 000 000 00048

Unowhy (fournisseur des terminaux) :

145, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine

SIRET (siège) : 49864527400099 / SIREN : 498 645 274

Microsoft (éditeur de logiciels) :

Microsoft Ireland Operations Ltd.

Attn : Data Protection

One Microsoft Place

South County Business Park

Leopardstown

Dublin 18, D18 P521, Ireland

Nous prenons les mesures adéquates pour veiller à ce que nos sous-traitants traitent vos données à caractère personnel conformément à la Législation de Protection des Données Applicable.

Ces mesures comprennent la signature d'une clause de traitement des données qui impose aux sous-traitants, entre autres, de ne traiter vos données à caractère personnel que sur nos instructions, de ne pas engager un sous-traitant de second rang sans notre accord, de prendre les mesures techniques et organisationnelles adéquates pour garantir la sécurité de vos données à caractère personnel, de garantir que les personnes autorisées à accéder aux données soient soumises à des obligations de confidentialité, de restituer et/ou détruire vos données à caractère personnel au terme de leur mission ou du contrat, de se soumettre à des audits et de nous fournir une assistance pour assurer le suivi de vos demandes quant à l'exercice de vos droits par rapport à vos données à caractère personnel.

Les autorités légales peuvent également avoir accès à des données à caractère personnel (géolocalisation desterrinaux) dans le cadre de demande officielle.

6.7. TRANSFERTS EN DEHORS DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN

Le stockage des données à caractère personnel des élèves, des personnels enseignant et non enseignant est effectué sur des serveurs situés en France. [L'accès à ces serveurs ainsi que les données qui y sont stockées sont sécurisés.](#)
[Aucune donnée à caractère personnel n'est stockée en dehors de l'espace économique européen.](#)

6.8. DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Pour les équipements en prêt aux élèves, la durée de conservation des données est le temps de la scolarité dans l'établissement plus un temps supplémentaire n'excédant pas 6 mois. En effet, la suppression des données des élèves n'est pas effectuée directement à la fin de leur scolarité dû au fait qu'il faille effectuer certaines vérifications avant la suppression de ces données.

Pour les équipements en prêt aux enseignants, la durée de conservation des données est le temps de service de l'enseignant dans un lycée francilien. Au départ d'un enseignant, il doit rendre son équipement.

A l'issue de la durée de conservation, les données personnelles traitées sont totalement supprimées.

6.9. VOS DROITS SUR LES DONNÉES

Conformément à la législation applicable, vous disposez des droits d'accès, de rectification et de limitation au traitement de vos données à caractère personnel.

Droit	Qu'est-ce que cela signifie ?
<i>Le droit d'être informé</i>	Vous avez le droit d'obtenir des informations claires, transparentes et compréhensibles sur la manière dont nous utilisons vos données à caractère personnel et sur l'exercice de vos droits. Voilà pourquoi nous vous fournissons les renseignements contenus dans cette Charte.
<i>Le droit d'accès</i>	Vous avez le droit d'obtenir une copie de vos données à caractère personnel.
<i>Le droit de rectification</i>	Vous avez le droit d'obtenir la rectification de vos données à caractère personnel si celles-ci sont inexactes ou incomplètes.
<i>Le droit à la limitation du traitement</i>	Vous avez le droit d'obtenir la limitation du traitement dans certaines circonstances (par exemple lorsque La Région n'a plus besoin de vos données à caractère personnel mais celles-ci sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice).

Article 7 – SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE

Nous prenons des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer un niveau de sécurité adapté aux risques liés à vos données à caractère personnel. Nous suivons les meilleures pratiques du secteur pour veiller à ce que les données à caractère personnel ne soient pas, de manière accidentelle ou illicite, détruites, perdues, altérées, divulguées de manière non autorisée et qu'il n'y soit pas accédé de manière non autorisée.

Les mesures prises concernent notamment :

- Le chiffrement des données
- Le contrôle d'intégrité
- L'archivage des données

- La sécurisation des documents papiers
- La minimisation des données
- Le cloisonnement des données
- Le contrôle des accès logiques
- La journalisation des accès

7.1. SURVEILLANCE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Dans la mesure autorisée par la loi applicable, la Région peut surveiller l'utilisation de ses systèmes d'information pour détecter et/ou prévenir les menaces à la sécurité de l'information ou l'utilisation inappropriée de ses systèmes d'information. Ceci peut nécessiter le traitement de certaines de vos données à caractère personnel liées à votre utilisation des dits systèmes d'information.

QUESTIONS ET RÉCLAMATIONS

Vous pouvez contacter la région Ile-de-France en tant que responsable de traitement et son délégué à la protection des données à l'adresse mail suivante : dpo@iledefrance.fr et à l'adresse postale suivante : *Région Ile-de-France, Pôle Juridique Achats Données, à l'attention du Délégué à la Protection des Données, 2 rue Simone Veil 93400 Saint Ouen.*

Vous avez le droit d'adresser une réclamation à l'autorité de contrôle compétente :

*Commission nationale de l'informatique et des libertés
3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris CEDEX 07
Tél : 01 53 73 22 22*

DIVERS

Nous nous réservons le droit de mettre à jour cette Charte. En ce sens, nous vous informerons de toutes modifications effectuées concernant celle-ci afin de vous fournir l'information la plus à jour possible concernant le traitement de vos données à caractère personnel.

